

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
58.01		Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n^{os} 58.02 ou 58.06.			
5801.10		-De laine ou de poils fins			
5801.10.10 00	--	Devant servir à la fabrication de jouets rembourrés, représentant des animaux ou des créatures non humaines	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	--	-Autres :			
5801.10.91 00	---	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.10.99 00	---	-Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
		-De coton :			
5801.21.00 00	--	Velours et peluches par la trame, non coupés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.22		--Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés			
	--	Uniquement de coton :			
5801.22.21 00	---	De fils de différentes couleurs, dont le poids n'excède pas 200 g/m ² , y compris du velour côtelé de 15 colonnes, du tissu réalisé sur ratière, devant servir à la fabrication de chemises à col façonné	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.22.29	---	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	Écrus	KGM		
	90	-Autres	KGM		
	--	-Autres :			
5801.22.91 00	---	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.22.99 00	---	-Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %
5801.23		--Autres velours et peluches par la trame			
5801.23.10	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	-Ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
	20	-Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
5801.23.90	--	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		10 - - - - -Ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles.....	KGM		
		20 - - - - -Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
5801.24		--Velours et peluches par la chaîne, épinglés			
5801.24.10 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.24.90 00		--Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.25		--Velours et peluches par la chaîne, coupés			
5801.25.10 00		--Ne contenant pas de fibres synthétiques ou artificielles	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Contenant des fibres synthétiques ou artificielles :			
5801.25.21 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.25.29 00		--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %
5801.26		--Tissus de chenille			
5801.26.10 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.26.90 00		--Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
		-De fibres synthétiques ou artificielles :			
5801.31		--Velours et peluches par la trame, non coupés			
5801.31.10 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.31.90 00		--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.32		--Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés			
5801.32.20 00		--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.32.90 00		--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %
5801.33		--Autres velours et peluches par la trame			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5801.33.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.33.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %
5801.34		--Velours et peluches par la chaîne, épinglés			
5801.34.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.34.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.35		--Velours et peluches par la chaîne, coupés			
5801.35.10	00	--De fils de poils uniquement de fibres discontinues d'acryliques, dont l'exportateur certifie qu'elles ont été filées à sec, ou de fils de poils de fibres discontinues d'acryliques, dont l'exportateur certifie qu'elles ont été filées à sec, mélangés uniquement avec des fils de poils de fibres discontinues de polyester, d'un tissu de fond de fils de filaments de polyester dans la chaîne et de fils de coton et de fibres discontinues de polyester dans la trame, enduits sur une face, devant servir de recouvrements décoratifs pour la fabrication de meubles rembourrés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.35.20	00	--De fils de poils uniquement de fibres d'acryliques, à plancher uniquement de fibres de polyester, devant servir à la fabrication de rouleaux à peindre (incluant les rouleaux de rechange)	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
5801.35.91		----Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		----De fibres synthétiques :			
	11	-----De nylon	KGM		
	19	-----D'autres fibres synthétiques	KGM		
	20	-----De fibres artificielles	KGM		
5801.35.99		----Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 14 %
		----Autres :			
	11	-----De nylon	KGM		
	19	-----D'autres fibres synthétiques	KGM		
	20	-----De fibres artificielles	KGM		
5801.36		--Tissus de chenille			
5801.36.10	00	--Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.36.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5801.90		-D'autres matières textiles			
5801.90.10 00	- - -	-Contenant plus de 50 % en poids de soie, mais ne contenant ni laine ni poils	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	- - -	-Autres :			
5801.90.91 00	- - -	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5801.90.99 00	- - -	-Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
58.02		Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03.			
		-Tissus bouclés du genre éponge, en coton :			
5802.11		--Écrus			
5802.11.20	- - -	-Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	<i>-Uniquement de coton ou contenant au moins 85 % en poids de coton mélangé uniquement avec des fibres discontinues de polyester, velours par la chaîne, certifiés par l'exportateur comme étant des tissus Jacquard tissés sur des métiers Jacquard, devant servir à la fabrication de peignoirs.....</i>	KGM		
	- - - -	-Autres :			
91	- - - -	<i>-Autres, uniquement de coton, non mercerisé</i>	KGM		
99	- - - -	<i>-Autres.....</i>	KGM		
5802.11.90	- - -	-Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	- - - -	<i>-Autres, uniquement de coton, non mercerisé.....</i>	KGM		
90	- - - -	<i>-Autres.....</i>	KGM		
5802.19		--Autres			
5802.19.40 00	- - -	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5802.19.90 00	- - -	-Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5802.20		-Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles			
5802.20.10 00	- - -	-Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5802.20.90 00	- - -	-Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5802.30		-Surfaces textiles touffetées			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5802.30.10	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5802.30.90	00	---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5803.00		Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06.			
		---De coton :			
5803.00.11	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements; Autres, uniquement de coton, écrus ou blanchis, d'un poids n'excédant pas 40 g/m ² , devant servir à la fabrication des plâtres orthopédiques, des éclisses orthopédiques et autres supports semblables ou des bandes en tissus textiles spécialement enduits d'un composé de plâtre de Paris	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5803.00.12	00	---Autres, uniquement de coton, écrus, d'un poids n'excédant pas 40 g/m ²	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5803.00.19	00	---Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		---De laine :			
5803.00.21	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5803.00.22	00	---Autres, « in the grey » ou incomplètement ouverts, d'un poids n'excédant pas 135 g/m ²	KGM	12 %	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5803.00.29	00	---Autres	KGM	14 % mais ne doit pas excéder 4,43 \$/kg	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>Note : Le taux de droit de douane maximal du Tarif de la nation la plus favorisée est un taux spécifique prévu par la Note supplémentaire 1 de Section XI.</i>			
		---Autres :			
5803.00.91	00	---Uniquement de polypropylène, devant servir à la fabrication de sacs à fruits ou à légumes; Uniquement de lame de polypropylène et de lame de polyéthylène, devant servir à la fabrication de sacs pour moules ou oignons	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
5803.00.92		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---De polyesters	KGM		
		90 ---D'autres matières textiles	KGM		
5803.00.99		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
		10 ---De polyesters	KGM		
		90 ---D'autres matières textiles	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
58.04		Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n ^{os} 60.02 à 60.06.			
5804.10		-Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées			
5804.10.20	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----- <i>-Uniquement de fibres textiles végétales.....</i>	KGM		
	20	----- <i>-De nylon ou d'autres polyamides</i>	KGM		
	90	----- <i>-Autres.....</i>	KGM		
5804.10.30	00	-- -Autres, uniquement de fibres textiles végétales	KGM	7 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5804.10.90	--	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----- <i>-De nylon ou d'autres polyamides</i>	KGM		
	90	----- <i>-Autres.....</i>	KGM		
		-Dentelles à la mécanique :			
5804.21		-- -De fibres synthétiques ou artificielles			
5804.21.10	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----- <i>-D'une largeur n'excédant pas 30 cm.....</i>	KGM		
	20	----- <i>-D'une largeur excédant 30 cm.....</i>	KGM		
5804.21.90	--	-Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----- <i>-D'une largeur n'excédant pas 30 cm.....</i>	KGM		
	20	----- <i>-D'une largeur excédant 30 cm.....</i>	KGM		
5804.29		-- -D'autres matières textiles			
5804.29.10	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----- <i>-D'une largeur n'excédant pas 30 cm.....</i>	KGM		
	20	----- <i>-D'une largeur excédant 30 cm.....</i>	KGM		
5804.29.90	--	-Autres		7 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
	10	----- <i>-D'une largeur n'excédant pas 30 cm.....</i>	KGM		
	20	----- <i>-D'une largeur excédant 30 cm.....</i>	KGM		
5804.30		-Dentelles à la main			
5804.30.20	00	-- -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5804.30.30	00	-- -Autres, uniquement de fibres textiles végétales	KGM	7 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5804.30.90	00	--Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5805.00		Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, par exemple), même confectionnées.			
5805.00.10	00	--Tapisseries tissées à la main	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5805.00.90	00	--Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
58.06		Rubannerie autre que les articles du n° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs).			
5806.10		-Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge			
		--De soie; De coton ou d'autres fibres textiles végétales :			
5806.10.11		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Rubans</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
5806.10.19		---Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TCR : En fr. TAU : 9 % TNZ : 9 % TPG : 10 %
	10	---- <i>-Rubans</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
5806.10.20	00	--Rubannerie de velours et de peluches coupés, principalement de fibres synthétiques ou artificielles, devant servir à la fabrication de rouleaux à peindre (y compris de rouleaux à peindre de recharge)	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		--Autres :			
5806.10.91		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Rubans</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
5806.10.99		---Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Rubans</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
5806.20		-Autre rubannerie, contenant en poids 5 % ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5806.20.10	00	- - -D'une largeur de 4,5 cm ou plus mais n'excédant pas 8 cm, contenant 25 % ou plus mais n'excédant pas 40 % en poids de fils de caoutchouc et 60 % ou plus mais n'excédant pas 75 % en poids de polypropylène, devant servir à la fabrication de meubles rembourrés	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5806.20.20	00	- - -Devant servir à la fabrication de ceintures	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5806.20.90		- - -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - -Contenant des fils d'élastomères :			
11		- - - - -De polyesters	KGM		
12		- - - - -De nylon ou d'autres polyamides	KGM		
19		- - - - -Autres	KGM		
		- - - - -Contenant des fils de caoutchouc :			
21		- - - - -De polyesters	KGM		
22		- - - - -De nylon ou d'autres polyamides	KGM		
29		- - - - -Autres	KGM		
		-Autre rubanerie :			
5806.31		- -De coton			
5806.31.30		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Rubans :			
11		- - - - - -Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
19		- - - - - -Autres	KGM		
		- - - - - -Autres :			
91		- - - - - -Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
99		- - - - - -Autres	KGM		
5806.31.40		- - -Autres, uniquement de coton, écrus, non mercerisés		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10		- - - - -Rubans	KGM		
90		- - - - -Autres	KGM		
5806.31.50		- - -Autres, uniquement de coton		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10		- - - - -Rubans	KGM		
90		- - - - -Autres	KGM		
5806.31.90		- - -Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -Rubans :			
11		- - - - - -Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
19		- - - - - -Autres	KGM		
		- - - - - -Autres :			
91		- - - - - -Contenant des fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
99		- - - - - -Autres	KGM		
5806.32		- -De fibres synthétiques ou artificielles			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5806.32.10		<p>--Devant servir à la fabrication des vêtements ecclésiastiques et des articles d'ameublement pour décorer les édifices religieux; Devant servir à la fabrication de bandeaux (cuirs de chapeaux), doublures (comprenant les fonds et flancs), visières et bandes de renfort de chapeaux ou de casquettes; Uniquement de fibres artificielles ou synthétiques ou contenant des fibres de soie, devant servir à la fabrication de rubans pour machines à écrire, calculatrices et autres machines de bureau; Uniquement de nylon et de polyester, teint, armure satin, d'une largeur d'au moins 6 mm mais n'excédant pas 76 mm, comportant une lisière à bords tissés, devant servir à la fabrication de rubans imprimés; Uniquement de polyester, conducteur, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques; Sangles tubulaires, pour l'escalade ou l'alpinisme</p>		En fr.	TPMD, TPG, TÊU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Pour des vêtements ecclésiastiques ou des articles pour les édifices religieux.....</i>	KGM		
	20	---- <i>-Pour chapeaux ou casquettes.....</i>	KGM		
	30	---- <i>-Uniquement de fibres synthétiques ou artificielles ou contenant des fibres de soie, pour rubans pour machines de bureau.....</i>	KGM		
	40	---- <i>-Sangles tubulaires, pour l'escalade ou l'alpinisme.....</i>	KGM		
	50	---- <i>-Uniquement de polyester, conducteur, devant servir à la fabrication ou à la remise à neuf de génératrices électriques.....</i>	KGM		
	60	---- <i>-Uniquement de nylon et de polyester, teint, armure satin, d'une largeur d'au moins 6 mm mais n'excédant pas 76 mm, comportant une lisière à bords tissés, devant servir à la fabrication de rubans imprimés.....</i>	KGM		
		--Autres :			
5806.32.91		<p>----Devant servir à la fabrication de vêtements ou de ceintures</p> <p>----<i>-Rubans :</i></p> <p>11 ----<i>-De rayonne viscose.....</i></p> <p>12 ----<i>-De nylon ou d'autres polyamides.....</i></p> <p>13 ----<i>-D'acétate de cellulose.....</i></p> <p>14 ----<i>-De polyesters.....</i></p> <p>15 ----<i>-De polypropylène.....</i></p> <p>19 ----<i>-D'autres fibres synthétiques ou artificielles.....</i></p> <p>----<i>-Autres :</i></p> <p>91 ----<i>-De rayonne viscose.....</i></p> <p>92 ----<i>-De nylon ou d'autres polyamides.....</i></p> <p>93 ----<i>-D'acétate de cellulose.....</i></p> <p>94 ----<i>-De polyesters.....</i></p> <p>95 ----<i>-De polypropylène.....</i></p> <p>99 ----<i>-Autres.....</i></p>		En fr.	TPMD, TÊU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	11	---- <i>-De rayonne viscose.....</i>	KGM		
	12	---- <i>-De nylon ou d'autres polyamides.....</i>	KGM		
	13	---- <i>-D'acétate de cellulose.....</i>	KGM		
	14	---- <i>-De polyesters.....</i>	KGM		
	15	---- <i>-De polypropylène.....</i>	KGM		
	19	---- <i>-D'autres fibres synthétiques ou artificielles.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-De rayonne viscose.....</i>	KGM		
	92	---- <i>-De nylon ou d'autres polyamides.....</i>	KGM		
	93	---- <i>-D'acétate de cellulose.....</i>	KGM		
	94	---- <i>-De polyesters.....</i>	KGM		
	95	---- <i>-De polypropylène.....</i>	KGM		
	99	---- <i>-Autres.....</i>	KGM		
5806.32.99		<p>----Autres</p> <p>----<i>-Rubans :</i></p> <p>11 ----<i>-De rayonne viscose.....</i></p> <p>12 ----<i>-De nylon ou d'autres polyamides.....</i></p> <p>13 ----<i>-D'acétate de cellulose.....</i></p> <p>14 ----<i>-De polyesters.....</i></p> <p>15 ----<i>-De polypropylène.....</i></p> <p>19 ----<i>-D'autres fibres synthétiques ou artificielles.....</i></p> <p>----<i>-Autres :</i></p> <p>91 ----<i>-De rayonne viscose.....</i></p>		14 %	TPMD, TÊU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	11	---- <i>-De rayonne viscose.....</i>	KGM		
	12	---- <i>-De nylon ou d'autres polyamides.....</i>	KGM		
	13	---- <i>-D'acétate de cellulose.....</i>	KGM		
	14	---- <i>-De polyesters.....</i>	KGM		
	15	---- <i>-De polypropylène.....</i>	KGM		
	19	---- <i>-D'autres fibres synthétiques ou artificielles.....</i>	KGM		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-De rayonne viscose.....</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		92 - - - - -De nylon ou d'autres polyamides	KGM		
		93 - - - - -D'acétate de cellulose	KGM		
		94 - - - - -De polyesters	KGM		
		95 - - - - -De polypropylène	KGM		
		99 - - - - -Autres	KGM		
5806.39		- -D'autres matières textiles			
5806.39.10		- - -Contenant plus de 50 % en poids de soie; Uniquement de jute		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -Rubans	KGM		
	90	- - - - -Autres	KGM		
		- - -Autres :			
5806.39.91		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -Rubans	KGM		
	90	- - - - -Autres	KGM		
5806.39.99		- - -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 10 %
	10	- - - - -Rubans	KGM		
	90	- - - - -Autres	KGM		
5806.40		-Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)			
5806.40.10 00		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5806.40.90 00		- - -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
58.07		Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés.			
5807.10		-Tissés			
		- - -Étiquettes :			
5807.10.11		- - -Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TAU, TNZ, TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	- - - - -D'acétate de cellulose	KGM		
	90	- - - - -D'autres matières textiles	KGM		
5807.10.19		- - -Autres		14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TAU : 10 % TNZ : 10 % TPG : 14 %
	10	- - - - -D'acétate de cellulose	KGM		
	90	- - - - -D'autres matières textiles	KGM		
		- - -Écussons et articles similaires :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5807.10.21	00	-----Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5807.10.29	00	-----Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
5807.90		-Autres			
5807.90.10		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>Étiquettes</i>	KGM		
	20	---- <i>Écussons et articles similaires</i>	KGM		
5807.90.90		---Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
	10	---- <i>Étiquettes</i>	KGM		
	20	---- <i>Écussons et articles similaires</i>	KGM		
58.08		Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires.			
5808.10		-Tresses en pièces			
5808.10.10		---Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Contenant des fils d'élastomères ou fils de caoutchouc</i>	KGM		
	20	---- <i>-Ne contenant pas des fils d'élastomères ou fils de caoutchouc</i>	KGM		
5808.10.90		---Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 8 %
	10	---- <i>-Contenant des fils d'élastomères ou fils de caoutchouc</i>	KGM		
	20	---- <i>-Ne contenant pas des fils d'élastomères ou fils de caoutchouc</i>	KGM		
5808.90		-Autres			
5808.90.10	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5808.90.90	00	---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5809.00		Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs.			
5809.00.10	00	---Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5809.00.90	00	---Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
58.10		Broderies en pièces, en bandes ou en motifs.			
5810.10		-Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé			
5810.10.10 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5810.10.90 00	--	Autres	KGM	8 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
		-Autres broderies :			
5810.91		--De coton			
5810.91.20 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TPG, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5810.91.30 00	--	Autres, uniquement de coton ou de coton mélangé uniquement avec d'autres fibres textiles végétales	KGM	7 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
5810.91.90 00	--	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5810.92		--De fibres synthétiques ou artificielles			
5810.92.10	--	Devant servir à la fabrication de vêtements		En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Contenant au moins 85 % en poids de polyesters.....	KGM		
20	----	Autres, de polyesters, mélangés principalement ou uniquement avec du coton.....	KGM		
30	----	Autres, de polyesters.....	KGM		
90	----	D'autres fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
5810.92.90	--	Autres		12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
10	----	Contenant au moins 85 % en poids de polyesters.....	KGM		
20	----	Autres, de polyesters, mélangés principalement ou uniquement avec du coton.....	KGM		
30	----	Autres, de polyesters.....	KGM		
90	----	D'autres fibres synthétiques ou artificielles	KGM		
5810.99		--D'autres matières textiles			
5810.99.10 00	--	Devant servir à la fabrication de vêtements	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5810.99.90 00	--	Autres	KGM	12 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5811.00		Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
5811.00.10	00	- - -Produits textiles en pièces, de coton	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - -Produits textiles en pièces, de fibres synthétiques ou artificielles :			
5811.00.21	00	- - -Fibres de polypropylène devant servir à la fabrication de matériaux absorbants pour contenir ou nettoyer les écoulements de liquides	KGM	En fr.	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5811.00.29	00	- - -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.
5811.00.90	00	- - -Autres	KGM	14 %	TPMD, TÉU, TM, TACI, TC, TCR : En fr.